

# **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE**

**Le 01 juillet 2025**

Nombre de membres :

En exercice : 18

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Illet, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, QUINIOU Solange, FAOUCHER Stéphane, BELLEC Jean-Pierre, BRAMOULLÉ Séverine (arrivée à 20h50), ROSSA-PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, POIRIER-RODRIGUEZ Céline, BOCQUET Damien, POULAIN Alexis, BLANCHET Jérôme (arrivé à 20h45).

Absents excusés : GALLE Jean-François donne pouvoir à BOCQUET Damien, NGUIE Morgane donne pouvoir à ROSSA-PINEL Damien, PAILLARD Françoise, DESEVEDAVY Régis donne pouvoir à BOUGEOT Frédéric.

Absentes : DOUSSON Hélène, RENARD Marine

Secrétaire de séance : BOCQUET Damien

## **1. Validation du compte-rendu du CM du 27 mai 2025**

Approbation du compte-rendu du CM du 27 mai 2025 à l'unanimité.

## **2. Bâtiments communaux**

### **Délibération n°2025-023 : Agrandissement ALSH : appel d'offres : choix de l'entreprise**

Pour rappel, lors de sa séance du 21/01/2025, le conseil municipal avait autorisé le projet d'agrandissement du centre de loisirs de la commune et validé le plan de financement. Le maire rappelle que la consultation relative à ce projet a été lancée le 30/01/2025 pour une réception des offres au 27/02/2025. A l'issue de la consultation, 5 offres ont été réceptionnées.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 27/06/2025 à 9h pour statuer sur le résultat de la consultation.

Le maire fait savoir que le long délai écoulé entre la date limite de remise des plis et la date de la CAO est dû au fait que la commune attendait le retour des demandes de financement qu'elle avait lancé auprès de la CAF et de l'Etat (DETR). Il s'avère que, pour ce projet, nous devrions être financé à hauteur de 80% du montant total des travaux.

Les membres de la commission d'appel d'offres ont validé l'offre DASSE Constructions de CASTETS pour un montant de 138 780.00 € HT (hors terrassement /VRD et étude de sol).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- D'entériner la décision de la commission d'appel d'offres du 27/06/2025 et de retenir l'offre de DASSE Construction de Castet pour un montant de 138 780.00 € HT dans le cadre du marché d'agrandissement de l'ALSH ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération

### 3. Intercommunalité

#### **Délibération n°2025-024 : Intercommunalité : fixation du nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-6-1 ;

**Vu** le décret n° 2024-1276 du 31 décembre 2024 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'Outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le Maire rappelle au conseil municipal que la composition de la communauté sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné pourrait être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :
  - ↳ être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
  - ↳ chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
  - ↳ aucune commune ne pourra disposer de plus la moitié des sièges,
  - ↳ la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de la communauté respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse, cette majorité devant nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres de la communauté.

- à défaut d'un tel accord, le préfet fixera selon la procédure légale de droit commun à 38 sièges, le nombre de sièges du conseil communautaire de communauté, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, le préfet fixera la composition du conseil communautaire de la communauté, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou, à défaut, conformément à la procédure légale [droit commun].

Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 46 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2° du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

| COMMUNE | Nbre de sièges | COMMUNE               | Nbre de sièges |
|---------|----------------|-----------------------|----------------|
| Melesse | 8              | Saint-Médard sur Ille | 2              |

|                       |   |                        |   |
|-----------------------|---|------------------------|---|
| La Mézière            | 5 | Vieux-Vy sur Couesnon  | 2 |
| Saint-Aubin d'Aubigné | 4 | Feins                  | 2 |
| Sens-de-Bretagne      | 3 | Saint-Germain sur Ille | 2 |
| Montreuil-sur-Ille    | 2 | Andouillé-Neuville     | 2 |
| Vignoc                | 2 | Saint-Gondran          | 1 |
| Montreuil-le-Gast     | 2 | Saint-Symphorien       | 1 |
| Guipel                | 2 | Langouët               | 1 |
| Mouazé                | 2 | Aubigné                | 1 |
| Gahard                | 2 |                        |   |
| <b>TOTAL</b>          |   | <b>46</b>              |   |

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, fixer, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Val d'Ille-Aubigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le nombre et la répartition des sièges au conseil communautaire tels que présentés ci-dessus ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération

Echanges : M. BELLEC demande s'il y aura 2 sièges + 1 suppléant. M. BOUGEOT précise qu'il n'y aura pas de suppléants sauf pour les communes qui n'auront qu'un siège.

\*\*\*\*\*

Arrivée de Mme BRAMOULLE à 20h50

### **Délibération n°2025-025 : Intercommunalité : transfert de la compétence « Assainissement collectif »**

A été publiée la loi n° 2025-327 du 11 avril 2025 visant à assouplir la gestion des compétences « eau » et « assainissement ».

Les compétences « eau et assainissement » des communautés de communes ne sont plus obligatoires au 1<sup>er</sup> janvier 2026 du fait de la suppression des dispositions légales antérieures, mais redeviennent bien « facultatives » au sens où elles ré-intègrent le II de l'article L. 5214-16 du CGCT :

2° Le II est ainsi modifié :

- a) Les 6° et 7° sont ainsi rétablis :
  - « 6° Tout ou partie de l'assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8 du présent code » ;
  - « 7° Eau » ;

A la suite de la publication de la loi, une FAQ a été publiée par la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL). La Communauté de Communes étant déjà compétente en matière d'eau et d'assainissement non-collectif à ce jour, la procédure à suivre a nécessité un éclairage juridique.

En application des dispositions de la loi, comme la Communauté de Communes exerçait avant sa promulgation le volet eau et le volet assainissement non collectif, la compétence eau et cette partie de la

compétence assainissement relèvent dorénavant de la catégorie des compétences obligatoires de la Communauté de Communes.

En outre, il n'est pas possible de revenir sur leur exercice par la Communauté de Communes et de les restituer aux communes membres, selon les dispositions interdisant un retour en arrière.

En revanche, la partie assainissement collectif, puisqu'elle n'a pas été transférée à la Communauté de Communes à la date de la promulgation de la loi du 11 avril, constitue une compétence facultative, dont le transfert peut être engagé en application des articles L. 5211-17 (transfert facultatif) ou L. 5211-17-2 (transfert facultatif partiel) du CGCT.

Il est donc possible de :

- soit transférer la compétence facultative assainissement collectif à la Communauté de Communes sur l'intégralité de son périmètre, puis de permettre à des communes membres ou des syndicats de communes de continuer à exercer cette compétence par convention de délégation,
- soit transférer la compétence facultative assainissement collectif à la Communauté de Communes sur une partie de son périmètre, les communes non-concernées en dehors du périmètre défini restant compétentes.

La question de la définition de l'intérêt communautaire pour cette compétence supplémentaire assainissement collectif reste à préciser.

Une consultation des communes a été réalisée sur le mois de mai et début juin pour que chacune se positionne sur sa volonté de s'inscrire ou non dans un service communautaire de l'assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026. 18 communes ont délibéré. La commune de Saint-Germain-sur Ille n'a pu délibérer et son maire a transmis son avis au Président.

5 communes ont exprimé leur volonté de conserver la compétence assainissement collectif au niveau communal :

- ✓ Aubigné
- ✓ La Mézière
- ✓ Saint-Aubin d'Aubigné
- ✓ Vieux-Vy sur Couesnon
- ✓ Vignoc

Il vous est proposé de valider le transfert facultatif de la compétence assainissement collectif au 1<sup>er</sup> janvier 2026 à la Communauté de Communes sur un périmètre partiel de 14 communes, n'intégrant pas les communes précitées.

Les 19 communes seront amenées à se prononcer sur ce transfert selon les règles de majorité qualifiée, dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération communautaire.

**Vu** l'article L. 5211-17-2 du CGCT permettant le transfert d'une compétence facultative sur un périmètre partiel de la Communauté de Communes,

**Considérant** l'avis des communes recueillis pour déterminer le périmètre du nouveau service communautaire de l'assainissement collectif,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le transfert de la compétence facultative « assainissement collectif », à la Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération

## 4. Enfance-jeunesse

### **Délibération n°2025-2026 : Enfance-jeunesse : services périscolaires : tarifs 2025-2026**

M. BOCQUET présente aux membres du conseil municipal les tarifs périscolaires et extrascolaires proposés par la commission enfance-jeunesse pour l'année 2025-2026. Il rappelle que la commune a l'obligation de proposer un tarif pour les familles et enfants « hors commune ».

Dans la proposition ci-dessous, les tarifs sont augmentés de 2% par rapport à l'année dernière.

| QF           | Commune         |                   |        |                             |
|--------------|-----------------|-------------------|--------|-----------------------------|
|              | ALSH<br>Journée | ALSH<br>½ journée | Repas  | Garderie<br>(tarif horaire) |
| 0 à 980      | 7.28 €          | 4.75 €            | 1.00 € | 1.10 €                      |
| 981 à 1190   | 8.16 €          | 5.19 €            | 3.70 € | 1.15 €                      |
| 1191 à 1330  | 9.09 €          | 5.66 €            | 4.46 € | 1.28 €                      |
| 1331 à 1470  | 9.98 €          | 6.10 €            | 4.71 € | 1.33 €                      |
| 1471 à 1598  | 10.97 €         | 6.61 €            | 5.01 € | 1.46 €                      |
| 1599 à 1765  | 11.86 €         | 7.06 €            | 5.25 € | 1.51 €                      |
| 1766 à 2120  | 12.82 €         | 7.54 €            | 5.65 € | 1.57 €                      |
| 2121 et plus | 13.72 €         | 7.99 €            | 6.03 € | 1.63 €                      |
| Adultes      | ---             | ---               | 6.91 € | ---                         |

| QF           | Hors Commune    |                   |        |                             |
|--------------|-----------------|-------------------|--------|-----------------------------|
|              | ALSH<br>Journée | ALSH<br>½ journée | Repas  | Garderie<br>(tarif horaire) |
| 0 à 980      | 9.28 €          | 6.05 €            | 1.00 € | 1.41 €                      |
| 981 à 1190   | 10.51 €         | 6.68 €            | 4.76 € | 1.49 €                      |
| 1191 à 1330  | 11.76 €         | 7.31 €            | 5.76 € | 1.65 €                      |
| 1331 à 1470  | 13.04 €         | 7.97 €            | 6.15 € | 1.74 €                      |
| 1471 à 1598  | 14.33 €         | 8.62 €            | 6.55 € | 1.90 €                      |
| 1599 à 1765  | 15.65 €         | 9.30 €            | 6.93 € | 1.99 €                      |
| 1766 à 2120  | 16.98 €         | 9.99 €            | 7.50 € | 2.08 €                      |
| 2121 et plus | 18.34 €         | 10.68 €           | 8.07 € | 2.18 €                      |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider les tarifs des services périscolaires pour l'année 2025-2026 tels que présentés ci-dessus ;
- De fixer une pénalité de 10 € qui sera facturée aux familles qui viennent chercher leur(s) enfant(s) après 18h45 (horaire de fin de garderie) ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération

Echanges : Mme POIRIER-RODRIGUEZ demande combien d'enfants il y a par tranche de QF => env. 30. M. FAUCHER demande combien d'enfants sont concernés par le repas à 1€ => env. 34.

\*\*\*\*\*

## **Délibération n°2025-027 : Enfance-Jeunesse : services périscolaires et ALSH : validation des règlements intérieurs**

M. BOCQUET donne lecture aux membres du conseil municipal, des règlements intérieurs des services périscolaires et ALSH qui ont été présenté, travaillé et validé en commission enfance-jeunesse, le 18/06 dernier. Ces 2 règlements intérieurs sont annexés à la délibération et feront l'objet d'un consentement par les familles de Mouazé lors de leur prochaine connexion au portail famille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider le règlement intérieur des services périscolaires (cantine et garderie) pour l'année 2025-2026, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- De valider le règlement intérieur de l'ALSH pour 2025-2026 tel qu'annexé à la présente délibération ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération

\*\*\*\*\*

## **Délibération n°2025-028 : Enfance-Jeunesse : ALSH St Aubin d'Aubigné : convention de participation 2025-2026 + repas**

M. BOCQUET donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de la commune de St Aubin d'Aubigné concernant la convention de participation ALSH pour 2025-2026 et la convention pour la participation aux repas scolaires.

Pour l'année 2025-2026, la participation financière demandée par la commune de St Aubin pour l'ALSH est portée à 15 € par journée de présence et 7.50 € par demi-journée. La convention prendrait effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025. Les périodes d'accueil concernées resteraient inchangées, à savoir :

- Les mercredis sur périodes scolaires
- Les 1<sup>ères</sup> semaines des petites vacances scolaires
- Les 2<sup>èmes</sup> semaines des petites vacances scolaires
- Mois de juillet
- Mois d'Août

De plus, la participation demandée par la commune de St Aubin pour les repas scolaire demeure à 2 € par repas sur le temps scolaire uniquement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider la participation à l'ALSH de St Aubin d'Aubigné à hauteur de 15 € par journée et par enfant et de 7.50 € par demi-journée et par enfant pour l'année 2025-2026 ;
- De valider la participation au repas à hauteur de 2 € par repas sur le temps scolaires uniquement pour l'année 2025-2026 ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération

\*\*\*\*\*

## **Délibération n°2025-029 : Enfance-Jeunesse : ALSH Chevaigné : convention de participation 2025-2026**

M. BOCQUET fait savoir aux membres du conseil municipal que la commune de Chevaigné va revoir ses tarifs ALSH « Hors commune » pour les mettre en conformité avec les exigences de la CAF, à savoir

que la grille tarifaire devra être établis en fonction des quotients familiaux.

La commune de Mouazé participait jusqu'alors à hauteur de 10 € par enfant et par journée ALSH et 5.50 € par enfant et par demi-journée quel que soit le QF de la famille.

Compte-tenu de la nouvelle facturation qui sera mise en place par les services de la commune de Chevaigné, celle-ci nous demande si nous souhaitons adapter notre participation en fonction du quotient familial ou si nous souhaitons conserver une participation forfaitaire unique.

Sachant que la commune a signé des conventions de participation avec les ALSH de St Sulpice la Forêt, St Aubin d'Aubigné et l'ALSH La Vallée à Andouillé-Neuville et que les participations à ces 3 ALSH se font de manière forfaitaire à la journée ou à la demi-journée, la commission enfance-jeunesse, qui s'est réunie le 18 juin 2025, propose d'uniformiser la participation sur l'ensemble des ALSH et de garder une participation forfaitaire unique.

Il est donc proposé de réévaluer la participation à l'ALSH de Chevaigné et de la passer à 15 € par enfant et par journée et à 7.50 € par enfant et par demi-journée, à compter du 01/09/2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider la participation à l'ALSH de Chevaigné à hauteur de 15 € par journée et par enfant et de 7.50 € par demi-journée et par enfant pour l'année 2025-2026 ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à signer la convention de participation et à poursuivre l'exécution de la présente délibération

## 5. Bibliothèque municipale

### **Délibération n°2025-030 : Bibliothèque : désherbage des livres abîmés ou plus empruntés**

Conformément au code des collectivités territoriales, et notamment les articles qui régissent les modalités de désaffectation et d'aliénation des biens du patrimoine communale,

Considérant qu'il est nécessaire d'éliminer des ouvrages n'ayant plus leur place au sein des collections de la bibliothèque municipale car en trop mauvais état physique ou contenu manifestement obsolètes ou en nombre d'exemplaire trop important par rapport aux besoins,

Le maire propose de retirer les livres inscrits sur la liste ci-annexée des collections de la bibliothèque municipale. Il suggère que ces livres soient proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin si leur état le permet ou à défaut qu'ils soient détruits ou valorisés comme papier à recycler.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

- De désherber les livres inscrits sur la liste ci-annexée ;
- Dit que ceux-ci seront proposés à des institutions qui pourraient en avoir besoin si leur état le permet ou à défaut qu'ils seront détruits ou valorisés comme papier à recycler ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération

## 6. Questions diverses

- ✓ Prochains conseils : 16 septembre, 4 novembre et 16 décembre.
- ✓ Bibliothèque : rapport d'activité : la bibliothèque de Mouazé compte 10 bénévoles, 441 adhérents dont 227 enfants de 0 à 14 ans, 196 ados-adultes de 15 à 64 ans et 17 adultes de 65 ans et plus. En 2024, 11 247 livres ont été empruntés dont 8873 en jeunesse, 853 en ados et 1520 en adultes. La bibliothèque se rend 2 fois par an à la MDIV pour des échanges d'ouvrages. Les livres sont choisis par thème ou si des lecteurs les demandent. Les principaux fournisseurs sont Alfabulle et Le Failler. La bibliothèque organise de plus en plus

d'animation. En 2025, il y a eu « l'Atelier BD, le 17 mai. 12 jeunes y ont participé et ont apprécié l'animation. L'atelier était animé par Léo Verrier, auteur de la BD « Le Navire écarlate ». Il est proposé de renouveler cet animation en 2026. Le 7 septembre prochain, un troc livres aura lieu. Le principe est de déposer (ou pas) des livres en mairie ou à la bibliothèque (avant le 06/09). Le jour du Troc Livres, les personnes pourront venir récupérer des livres comme ils le souhaitent. Le mercredi 1<sup>er</sup> octobre, un atelier « Compo Chanson nature », sera organisé. Il sera animé par Céline Le Briand. Enfin, il est prévu une animation pour décorer le sapin de Noël, la date n'est pas encore arrêtée.

- ✓ Jeunesse : réflexion en cours pour la mise en place d'une table de ping-pong accessible à tous. Coût entre 1 500 € et 2 000 €.
- ✓ ALSH : décision à prendre sur une éventuelle fermeture du centre de loisirs pendant les vacances scolaires de Noël (3 jours d'ouverture étaient prévus).
- ✓ Voirie : la route de la déchetterie a été refaite la semaine dernière. Des travaux de busage ont été effectués aux lieux-dits « Les Cocheriais », « La Sablonnière » et « La Haie des Saules ».
- ✓ Sécurité : les pompiers de St Aubin d'Aubigné nous ont demandé pour faire un exercice de manœuvre dans l'école.
- ✓ Marché : jeudi 3 juillet => concert et animations sur le marché
- ✓ Tour de France : réunion le 30/06 avec les 20 bénévoles qui assureront la sécurité des carrefours lors du passage du tour. La mairie leur fournira un panier pique-nique (sandwich, eau, gilet jaune et n° d'urgence...). Une collation sera également prévue après le passage de la course.
- ✓ PLUi : la révision se poursuit. Une validation sera à faire en CM en fin d'année. Des discussions sont toujours en cours avec les propriétaires de terrains potentiellement urbanisable. Des points seront à revoir (éléments paysagers, emplacements réservés, haies remarquables...).

### **Annexes à suivre :**

## VILLE DE MOUAZE

---

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

L'accueil de loisirs de Mouazé est situé dans les locaux de l'école publique Jacques Prévert, 1 rue Jacques Prévert, et est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) en tant qu'accueil collectif de mineurs. Il accueille les enfants mouazéens de 3 à 11 ans.

---

#### HORAIRES

L'accueil de loisirs est ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires (2 semaines en automne et en hiver, une semaine à Noël et au printemps, 4 semaines en juillet).

La mairie se garde le droit de fermer l'accueil si les inscriptions ne vont pas au-delà de 5 enfants.

Les parents sont tenus de respecter les horaires de la structure, fixées par le présent règlement :

Accueil échelonné du matin : 7h30 – 9h

Journée complète : 7h30 – 18h45

½ journée matin : 7h30 – 12h

½ journée matin avec repas : 7h30 – 13h30

½ journée après-midi : 13h30 – 18h45

½ journée après-midi avec repas : 12h – 18h45

Accueil échelonné du soir : 17h – 18h45

L'accueil des enfants s'effectue jusqu'à 9h le matin et l'accueil des parents à partir de 17h le soir. L'accueil du midi se fait entre 11h45 et 12h et de 13h30 à 14h.

Le repas du midi est assuré par la restauration municipale, le goûter de l'après-midi est à la charge des parents (les bonbons, confiseries et les boissons sucrées sont interdits).

---

#### ACCUEIL ET DEPART DES ENFANTS

Dès lors que les parents sont présents à l'accueil de loisirs, ils sont responsables de leur enfant. Les enfants ne peuvent être remis qu'aux personnes titulaires de l'autorité parentale ou sur autorisation écrite à des personnes désignées par le ou les détenteurs de cette autorité.

Si personne ne vient chercher l'enfant à la fermeture de l'accueil de loisirs et que les parents ou les personnes désignées ne peuvent être contactées, l'enfant sera confié à la gendarmerie de Betton.

## INSCRIPTION ET DELAIS

L'inscription concerne les enfants de 3 à 11 ans.

La famille doit être inscrite sur le portail famille de la Mairie de Mouazé :

1/ Un document d'inscription papier est à remettre lors de l'inscription à l'école ou directement auprès du service enfance jeunesse si l'enfant n'est pas scolarisé à Mouazé.

2/ Les familles reçoivent par mail les modalités pour se rendre sur le compte du portail famille

3/ Périodes des inscriptions :

- Pour les mercredis jusqu'à 8 jours avant la date concernée
- Pour les petites vacances :

| Vacances                                               | Périodes de réservations    |
|--------------------------------------------------------|-----------------------------|
| Vacances d'Automne<br>(du 20/10/2025 au 31/10/2025)    | Du 26/09/2025 au 10/10/2025 |
| Vacances de Noël                                       | FERMÉES                     |
| Vacances d'Hiver<br>(du 16/02/2026 au 27/02/2026)      | Du 23/01/2026 au 06/02/2026 |
| Vacances de Printemps<br>(du 13/04/2026 au 17/04/2026) | Du 20/03/2026 au 03/04/2026 |

- Pour les vacances d'été :

| Vacances                                        | Périodes de réservations    |
|-------------------------------------------------|-----------------------------|
| Vacances d'Eté<br>(du 06/07/2026 au 31/07/2026) | Du 11/05/2026 au 12/06/2026 |

Toute inscription est définitive et sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical. En cas d'absence non justifiée, la réservation sera facturée. Toute inscription au restaurant municipal sera facturée, sauf sur présentation d'un certificat médical.

La capacité d'accueil est fixée par le taux d'encadrement. Afin de respecter ce cadre légal, nous sommes en mesure de refuser un enfant si la capacité d'accueil est atteinte. Une liste d'attente sera créée et la famille avertie, si une place se libère.

Hors délais d'inscription, l'inscription sera validée uniquement sur les places restantes.

## TARIFS

Pour effectuer une demande de tarif dégressif, les parents remettent au service Enfance-Jeunesse ou à la mairie, en début d'année scolaire, une copie du ou des derniers avis d'imposition ou une attestation de quotient familial (CAF ou MSA).

| Quotients familiaux | Journée (hors repas) | ½ journée (hors repas) | Repas  | Hors commune |           |        |
|---------------------|----------------------|------------------------|--------|--------------|-----------|--------|
|                     |                      |                        |        | Journée      | ½ journée | Repas  |
| 0 à 980             | 7.28 €               | 4.75 €                 | 1.00 € | 9.28 €       | 6.05 €    | 1.00 € |
| 981 à 1190          | 8.16 €               | 5.19 €                 | 3.70 € | 10.51 €      | 6.68 €    | 4.76 € |

|              |         |        |        |         |         |        |
|--------------|---------|--------|--------|---------|---------|--------|
| 1191 à 1330  | 9.09 €  | 5.66 € | 4.46 € | 11.76 € | 7.31 €  | 5.76 € |
| 1331 à 1470  | 9.98 €  | 6.10 € | 4.71 € | 13.04 € | 7.97 €  | 6.15 € |
| 1471 à 1598  | 10.97 € | 6.61 € | 5.01 € | 14.33 € | 8.62 €  | 6.55 € |
| 1599 à 1765  | 11.86 € | 7.06 € | 5.25 € | 15.65 € | 9.30 €  | 6.93 € |
| 1766 à 2120  | 12.82 € | 7.54 € | 5.65 € | 16.98 € | 9.99 €  | 7.50 € |
| 2121 et plus | 13.72 € | 7.99 € | 6.03 € | 18.34 € | 10.68 € | 8.07 € |

Une participation financière supplémentaire pourra être demandée aux familles pour des activités extérieures.

---

## PROTOCOLE D'URGENCE

En cas d'accident, les animateur.ices en réfèrent immédiatement à la direction. Ce dernier évalue la situation et adopte la démarche suivante :

- Blessure légère : soins adaptés et informations transmises aux parents lors du départ de l'enfant.
- Etat fébrile marqué (fièvre, toux répétée, mal-être évident) : Appel au responsable légal.
- En cas d'urgence, appel du 112. Si les parents ne peuvent pas rejoindre l'accueil de loisirs, un membre de l'équipe d'animation ou la directrice accompagne l'enfant à l'hôpital jusqu'à l'arrivée du responsable légal.  
(en cas d'accident nécessitant une hospitalisation même temporaire, le choix de l'hôpital et l'acheminement sont du ressort des secours dont dépend le lieu de l'accident)
- Le responsable légal autorise, sauf cas contraire mentionné sur le dossier d'inscription, la direction à prendre ces mesures d'urgence.
- Le centre de loisirs ne peut accueillir d'enfant fébrile (température supérieure à 38°)
- Les maladies infantiles contagieuses (varicelle, rougeole, oreillons...) imposent une quarantaine jusqu'à la guérison clinique attestée par un certificat médical.

---

## EQUIPE ENCADRANTE

L'accueil de loisirs est déclaré auprès de la SDJES, et respecte le cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs. L'équipe encadrante est composée :

- D'une directrice, agent municipale, titulaire d'un diplôme professionnel d'animation
- D'une équipe d'animateur.ices, titulaires du BAFA ou d'un équivalent, voire sans formation dans le respect des quotas imposés par la réglementation.

---

## LE PROJET EDUCATIF

L'accueil de loisirs est un lieu de vie où le rythme des enfants est respecté. L'aménagement de l'espace, l'organisation de la journée et les activités proposées sont élaborés selon l'âge et les besoins des enfants.

Avant d'être un lieu d'activité, l'Accueil de loisirs est un lieu éducatif où l'on cherche à favoriser :

- Le développement de la citoyenneté, en permettant aux enfants d'être acteur de sa commune, de pouvoir s'exprimer. C'est aussi un lieu collectif où l'on apprend à vivre ensemble dans le respect et la bienveillance.
- La connaissance et le respect de l'environnement et du patrimoine, par la découverte et l'observation de la nature qui nous entoure, mais également à travers des actes d'éco-citoyenneté.
- La culture et les sports, à travers l'expérimentation d'activités d'expression, de création ou de plein air dans un cadre sécurisant.

Les activités proposées fonctionnent sur le principe de l'initiation, de la sensibilisation et de la découverte. Elles sont des supports à l'apprentissage de la vie en collectivité, à la découverte du territoire, des autres et de soi-même. Des temps d'activités pourront également être laissés au choix des enfants ou des jeunes et définis en concertation avec l'équipe d'animation.

Un temps calme est proposé aux enfants et aux jeunes, comprenant un aménagement d'espaces différents pouvant répondre au mieux aux besoins de chaque âge, de chaque enfant. Ce temps doit rester calme car il est avant tout un temps de repos.

Le temps du repas : C'est un temps où les enfants inscrits sur le centre, ayant réservé un repas, sont pris en charge de façon à assurer leur déjeuner. Les repas sont commandés auprès de l'entreprise Maffrais. C'est un temps éducatif à part entière, permettant aux enfants de s'impliquer dans la vie du centre : mise de table, débarrassage, service...

## LE PROJET PEDAGOGIQUE (LE PROJET DETAILLE EST A VOTRE DISPOSITION)

Découlant des valeurs éducatives de la commune, le projet pédagogique est réfléchi annuellement pour les mercredis et spécifiquement pour chaque période de vacances avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

## REGLES DE VIE

Il est demandé aux enfants, comme adultes de respecter certaines règles de vie collective :

- Politesse et respect entre enfants et entre enfant-adulte
- L'utilisation d'un langage correct (pas de vulgarité ni de gros mots)
- Dès le début d'un conflit ou d'une dispute, avertir un adulte, si l'utilisation du « message clair » n'a pas fonctionné
- Tout jeu sortit doit être rangé !
- Les petits jeux et objets personnels sont sous la responsabilité de l'enfant en cas de perte ou de détérioration
- les montres connectées, téléphones portables et jeux électroniques sont interdits

## VILLE DE MOUAZE

### RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Les services périscolaires sont situés dans les locaux de l'école publique Jacques Prévert, 1 rue Jacques Prévert. Ils sont gérés directement par la mairie de Mouazé, via le service Enfance-Jeunesse.

#### HORAIRES

Garderie du matin : 7h30-8h20

Pause méridienne : 11h45 – 13h45

Garderie du soir : 16h30 – 18h45

#### ACCUEIL ET DEPART DES ENFANTS

Dès lors que les parents sont présents au temps périscolaire du soir, ils sont responsables de leur enfant. Les enfants ne peuvent être remis qu'aux personnes titulaires de l'autorité parentale ou sur autorisation écrite à des personnes désignées par le ou les détenteurs de cette autorité.

Si personne ne vient chercher l'enfant à la fermeture et que les parents ou les personnes désignées ne peuvent être contactées, l'enfant sera confié à la gendarmerie.

**Nous rappelons que l'accueil du soir se termine à 18h45 et non au-delà. Merci de respecter ces horaires, le travail de chaque agent étant impacté lors des retards.**

**EN CAS DE RETARD, UNE PENALITE DE 10 € VOUS SERA FACTURÉE.  
EN CAS DE RÉCIDIVE, L'ACCÈS AU SERVICE VOUS SERA REFUSÉ.**

#### INSCRIPTION ET DÉLAIS

L'inscription concerne les enfants scolarisés à l'école Jacques Prévert de Mouazé.

La famille doit être inscrite sur le portail famille de la Mairie de Mouazé <https://www.mouaze.noethysweb.com/connexion> :

- 1/ Un document d'inscription papier est à remplir et à déposer dans la boîte aux lettres « mairie » de l'école, en début d'année scolaire.
- 2/ Les familles reçoivent par mail les modalités pour se rendre sur leur compte du portail famille
- 3/ Possibilité de réserver ou d'annuler une inscription :
  - A la garderie jusqu'à la veille du jour souhaité, avant 18h30
  - Au restaurant scolaire jusqu'à la veille du jour souhaité, avant 8h30

**Les réservations pour la cantine du lundi midi doivent se faire avant le vendredi 8h30.**

En cas d'oubli régulier de réservation au restaurant scolaire, les services de la mairie se donneront le droit d'effectuer des réservations d'office suivant les besoins constatés. Il appartiendra, ensuite, aux familles d'annuler les réservations dans les délais impartis, sous peine de facturation des repas.



## Toute réservation au restaurant municipal sera facturée.

### TARIFS

Pour effectuer une demande de tarif dégressif, les parents remettent au service enfance-jeunesse en début d'année scolaire (avant le 25/09) une attestation de Quotient familial de la CAF ou de la MSA ou communique son n° d'allocataire à la commune et l'autorise à récupérer le Quotient Familial auprès de la CAF (à faire sur le portail famille). A défaut d'attestation ou d'autorisation, ce sont les tarifs de la tranche la plus haute qui sont appliqués.

| QF           | Commune         |                   |        |                             |
|--------------|-----------------|-------------------|--------|-----------------------------|
|              | ALSH<br>Journée | ALSH<br>½ journée | Repas  | Garderie<br>(tarif horaire) |
| 0 à 980      | 7.28 €          | 4.75 €            | 1.00 € | 1.10 €                      |
| 981 à 1190   | 8.16 €          | 5.19 €            | 3.70 € | 1.15 €                      |
| 1191 à 1330  | 9.09 €          | 5.66 €            | 4.46 € | 1.28 €                      |
| 1331 à 1470  | 9.98 €          | 6.10 €            | 4.71 € | 1.33 €                      |
| 1471 à 1598  | 10.97 €         | 6.61 €            | 5.01 € | 1.46 €                      |
| 1599 à 1765  | 11.86 €         | 7.06 €            | 5.25 € | 1.51 €                      |
| 1766 à 2120  | 12.82 €         | 7.54 €            | 5.65 € | 1.57 €                      |
| 2121 et plus | 13.72 €         | 7.99 €            | 6.03 € | 1.63 €                      |

| QF           | Hors Commune    |                   |        |                             |
|--------------|-----------------|-------------------|--------|-----------------------------|
|              | ALSH<br>Journée | ALSH<br>½ journée | Repas  | Garderie<br>(tarif horaire) |
| 0 à 980      | 9.28 €          | 6.05 €            | 1.00 € | 1.41 €                      |
| 981 à 1190   | 10.51 €         | 6.68 €            | 4.76 € | 1.49 €                      |
| 1191 à 1330  | 11.76 €         | 7.31 €            | 5.76 € | 1.65 €                      |
| 1331 à 1470  | 13.04 €         | 7.97 €            | 6.15 € | 1.74 €                      |
| 1471 à 1598  | 14.33 €         | 8.62 €            | 6.55 € | 1.90 €                      |
| 1599 à 1765  | 15.65 €         | 9.30 €            | 6.93 € | 1.99 €                      |
| 1766 à 2120  | 16.98 €         | 9.99 €            | 7.50 € | 2.08 €                      |
| 2121 et plus | 18.34 €         | 10.68 €           | 8.07 € | 2.18 €                      |

Les tarifs ci-dessus ont été arrêtés par délibération du conseil municipal du 01/07/2025. Le paiement est à effectuer à réception de la facture (avis des sommes à payer).

### PROTOCOLE D'URGENCE, MALADIE

En cas d'accident, les agents en réfèrent immédiatement à la direction. Ce dernier évalue la situation et adopte la démarche suivante :

- Blessure légère : soins adaptés et informations transmises aux parents lors du départ de l'enfant.
- Etat fébrile marqué (fièvre, toux répétée, mal-être évident) : Appel au responsable légal, pour venir récupérer l'enfant dès que possible.
- En cas d'urgence, appel du 112. Si les parents ne peuvent pas venir, un agent accompagne l'enfant à l'hôpital jusqu'à l'arrivée du responsable légal.  
(en cas d'accident nécessitant une hospitalisation même temporaire, le choix de l'hôpital et l'acheminement sont du ressort des secours dont dépend le lieu de l'accident)
- Le responsable légal autorise, sauf cas contraire mentionné sur le dossier d'inscription, la direction à prendre ces mesures d'urgence.
- Les services périscolaires ne peuvent accueillir d'enfant fébrile (température supérieure à 38°)
- Les maladies infantiles contagieuses (varicelle, rougeole, oreillons...) imposent une quarantaine jusqu'à la guérison clinique (suivant prescription médicale).

Aucun médicament ne sera administré pendant le temps de restauration, sauf sur prescription médicale fournie.

## L'ETUDE SURVEILLEE

---

L'étude surveillée est un service municipal proposé et organisé par la commune. Elle s'adresse aux enfants du CP au CM2 scolarisés à l'école Jacques Prévert et qui fréquentent le périscolaire.

L'étude est encadrée par un agent communal. Il accompagne les élèves volontaires à faire leurs devoirs. Il ne s'agit pas de cours individuels, de soutien scolaire ou d'une étude dirigée. Le travail effectué lors de l'étude ne dispense pas les parents d'un contrôle régulier.

Horaires et fonctionnement : l'étude se déroule dans les locaux de l'école les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h45 à 17h30. Les enfants sont répartis par groupe de 20 maximum et placés sous la responsabilité de l'agent. **Les agents municipaux se réservent le droit de suspendre l'étude suivant les nécessités du service de garderie.**

Les parents qui souhaitent venir chercher leur enfant sur le temps de l'étude pourront se rendre directement dans la classe où se déroule l'étude, après avoir signalé leur présence à l'agent chargé du pointage dans le hall.

## LE RESTAURANT SCOLAIRE

---

Le restaurant scolaire est situé au sein de l'école Jacques Prévert. Il est géré par la commune, l'encadrement et le service de repas sont assurés par le personnel communal.

La restauration est assurée en deux services successifs. La répartition des élèves sur l'un ou l'autre des services sera déterminée par le personnel municipal, avec éventuellement l'avis du corps enseignant au regard des contraintes globales d'organisation de l'école.

Fonctionnement : c'est la société MAFFRAIS SERVICES qui assure la fourniture et la livraison des repas. Ceux-ci sont préparés à Thorigné-Fouillard. Dans la mesure du possible, les menus sont communiqués aux familles préalablement, par tous moyens adaptés (portail famille, site internet, affichage...).

Les enfants présentant une allergie alimentaire doivent constituer un dossier Projet d'Accueil Individualisé (PAI) auprès de l'école.

La pause méridienne (11h45-13h45) comporte en plus du repas une récréation surveillée, gérée par le service Enfance-Jeunesse.

## ENCADREMENT DES ENFANTS

---

Le périscolaire matin et soir ainsi que la pause méridienne sont encadrés par du personnel communal. Ils interviennent pour appliquer les règles de vie en collectivité.

Les agents ont toute autorité pour faire cesser toute attitude de violence physique, verbale ou d'acte d'incivilité, et peuvent faire remonter des informations aux parents pour éviter que ces actes ne se reproduisent.

En cas de non-respect des règles de vie :

- Les responsables légaux sont avertis verbalement ou via le cahier de liaison
- Si le comportement ne s'améliore pas, l'enfant et sa famille seront convoqués en mairie
- Si malgré cela l'attitude ne change pas, des sanctions plus importantes pourront être prises (exclusion temporaire et autre...)

## ASSURANCE

---

La commune est assurée pour les risques liés au fonctionnement du restaurant scolaire. Il revient aux parents de souscrire une assurance responsabilité civile pour les dommages que leur enfant est susceptible de causer à un tiers pendant les horaires de fonctionnement du service périscolaire.

## REGLES DE VIE

---

Il est demandé aux enfants, comme adultes de respecter certaines règles de vie collective :

- Politesse et respect entre enfants et entre enfant-adulte
- L'utilisation d'un langage correct (pas de vulgarité ni de gros mots)
- Dès le début d'un conflit ou d'une dispute, avertir un adulte si l'utilisation du « message clair » n'a pas fonctionné
- Tout jeu sorti doit être rangé !
- **Les petits jeux et objets personnels doivent rester à la maison, tout comme les montres connectées, téléphones portables et jeux électroniques**

## LE GOUTER

---

Pour le goûter du soir, prévoir des gourdes pour les compotes.

Les bonbons, confiseries et les boissons sucrées sont interdits.

# Liste des pilons

Le 26 décembre 2024

Nombre de documents supprimés: 44

| Bibliothèque | Titre                          | Auteur               | Code-barres    | Cote     | Support | Section | Localisation d'origine | Type de suppression | Date de suppression |
|--------------|--------------------------------|----------------------|----------------|----------|---------|---------|------------------------|---------------------|---------------------|
| Mouazé       | Sous les mirabelliers          | Elise Fischer        | L3519700002132 | R FIS S  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | L' héritage de Terrefondrée    | Jérôme Deliry        | L3519700003000 | R DEL H  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Madame Catherine               | Franck Ferrand       | L3519700002043 | R FER M  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Les années Trianon             | Catherine Hermaty-Vi | L3519700002053 | R HER A  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Irrésistible                   | Danielle Steel       | L3519700002148 | R STE    | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | L' héritage                    | Katherine Webb       | L3519700002681 | R WEB H  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Le Turquetto                   | Metin Arditi         | L3519700002694 | R ARD T  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Un jour je serai roi           | Jean-Michel Riou     | L3519700002699 | R RIO J  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Le roi noir de versailles      | Jean-Michel Riou     | L3519700002987 | R RIO R  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Les glorieux de Versailles     | Jean-Michel Riou     | L3519700003162 | R RIO G  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Le petit bonnet de laine rouge | Catherine Ecole-Boiv | L3519700003180 | R ECO P  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Le dernier secret de Versaille | Jean-Michel Riou     | L3519700003560 | R RIO D  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Coup de foudre                 | Danielle Steel       | L3519700003569 | R STE C  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Les portes du passé            | Marie-Bernadette Dup | L3519700003710 | R DUP P  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Enfuir l'hiver                 | Catherine Ecole-Boiv | L3519700003842 | R ECO E  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Le rouge du peche              | Elizabeth George     | L3519700004766 | R GEO R  | Livre   | Adulte  | Roman Policier         | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Le faucon d'or                 | Violaine Vanoyeke    | L3519700005228 | R VAN N3 | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | La belle est venue             | Violaine Vanoyeke    | L3519700005289 | R VAN N1 | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | L' horizon d'Aton              | Violaine Vanoyeke    | L3519700005295 | R VAN N2 | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Un avion sans elle             | Michel Bussi         | L3519700005368 | R BUS A  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | La muse dans le grenier        | Didier Cornaille     | L00000007      | R/COR/M  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | La guerre des couronnes        | Christian Jacq       | L00000117      | R/JAC/R  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | L' épée flamboyante            | Christian Jacq       | L00000118      | R/JAC/R  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Les joyaux de la sorcière      | Juliette Benzoni     | L00000155      | R/BEN/J  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |
| Mouazé       | Veronika décide de mourir      | Paulo Coelho         | L00000184      | R/COE/V  | Livre   | Adulte  | Espace Romans          | 0-Pilon             | 26/12/2024          |

| <i>Bibliothèque</i> | <i>Titre</i>                   | <i>Auteur</i>        | <i>Code-barres</i> | <i>Cote</i> | <i>Support</i> | <i>Section</i> | <i>Localisation d'origine</i> | <i>Type de suppression</i> | <i>Date de suppression</i> |
|---------------------|--------------------------------|----------------------|--------------------|-------------|----------------|----------------|-------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Mouazé              | L' empire des ténèbres         | Christian Jacq       | L00000193          | R/JAC/R     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | La nuit de l'iceberg           | France Huser         | L00000197          | R/HUS/N     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Le diable à quatre             | Pierre Jakez Hélias  | L00000200          | R/HEL/D     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Angéline                       | Michel Jeury         | L00000787          | R/JEU/A     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Le marquis va-nu-pieds         | Isabelle Huchet      | L00000862          | R/HUC/M     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Marie des passions             | Juliette Benzoni     | L00000895          | R/BEN/M     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Marie des intrigues            | Juliette Benzoni     | L00000912          | R/BEN/M     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Da Vinci code                  | Dan Brown            | L00000919          | R/BRO/D     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | L' amour en embuscade          | Jennifer Crusie      | L00001087          | R/CRU/A     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | L' insoumise du Roi Soleil     | Jean-Michel Riou     | L00001113          | R/RIO/I     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Au royaume des femmes          | Irène Frain          | L00001354          | R/FRA/A     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | La sorcière de Portobello      | Paulo Coelho         | L00001375          | R/COE/S     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Les roses noires               | A. B. Daniel         | L00001378          | R/DAN/R     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | La Régente noire               | Franck Ferrand       | L00001384          | R FER R     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Les fils de France             | Franck Ferrand       | L00001588          | R FER F     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | L' enfant de tous les silences | Kim Edwards          | L00001833          | R EDW E     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Une mort esthétique            | P. D. James          | L00001836          | R JAM M     | Livre          | Adulte         | Roman Policier                | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | Le chagrin                     | Lionel Duroy         | 1001553519710      | R DUR       | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |
| Mouazé              | L' enfant des neiges           | Marie-Bernadette Dup | 1001513519712      | R DUP E     | Livre          | Adulte         | Espace Romans                 | 0-Pilon                    | 26/12/2024                 |

# Liste des pilons

Le 15 mai 2025

Nombre de documents supprimés: 34

| Bibliothèque | Titre                          | Auteur               | Code-barres    | Cote       | Support | Section  | Localisation d'origine | Type de suppression | Date de suppression |
|--------------|--------------------------------|----------------------|----------------|------------|---------|----------|------------------------|---------------------|---------------------|
| Mouazé       | Petit lapin le mauvais preteur | Maribeth Boelts      | L00000851      | E/BOE/P    | Livre   | Jeunesse | Album                  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Mandarine, la petite souris    | Noëlle et David A. C | L3519700002248 | E CAR      | Livre   | Jeunesse | Album                  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Crocolou aime la nature        | Ophélie Texier       | L3519700002306 | E TEX      | Livre   | Jeunesse | Album                  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Tous à la mer !                | Roba                 | L3519700003923 | BD ROB T   | Livre   | Jeunesse | BD Ado                 | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Qui va là ?                    | John Pan !           | L3519700004641 | E PAN Q    | Livre   | Jeunesse | Album Cartonné         | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Il était un petit navire       | Deneux, Xavier       | L00001970      | E DEN I    | Livre   | Jeunesse | Espace Petite enfance  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Cocottes                       | Corinne Dreyfuss     | L3519700002238 | E DRE      | Livre   | Adulte   | Espace Petite enfance  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Une poule sur un mur           | Cristian Turdera     | 1000653519712  | E TUR P    | Livre   | Jeunesse | Espace Petite enfance  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Gigantosaurus, l'histoire orig |                      | L3519700005663 | E DUD G    | Livre   | Jeunesse | Espace Petite enfance  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Les plus belles histoires de s | Disney               | L3519700002935 | BD BAR P   | Livre   | Jeunesse | BD Jeunesse            | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Ne chatouille jamais un tigre  | Pamela Butchart      | L3519700003609 | E BUT N    | Livre   | Jeunesse | Album                  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Un grand cerf                  |                      | L00001969      | E GUE U    | Livre   | Jeunesse | Espace Petite enfance  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Boule & Bill                   | Roba                 | L00000893      | BD/ROB/B   | Livre   | Jeunesse | BD Jeunesse            | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Chien bleu                     | NADJA                | L00001997      | E NAD      | Livre   | Jeunesse | Album                  | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | La maison interdite            | Dean R. Koontz       | L00001023      | R/KOO/M    | Livre   | Adulte   | Espace Romans          | 0-Pilon             | 31/01/2025          |
| Mouazé       | Choubidoulove                  | scénario Mr Tan      | L3519700006504 | BD TAN T10 | Livre   | Jeunesse | BD Jeunesse            | 0-Pilon             | 16/02/2025          |
| Mouazé       | Qui a peur du méchant petit lo | scénario, Marc Canti | L3519700003325 | BD CAN Q   | Livre   | Jeunesse | BD Jeunesse            | 0-Pilon             | 15/05/2025          |
| Mouazé       | Alouette, gentille alouette    | Julie Mercier        | L3519700002841 | E MER A    | Livre   | Jeunesse | Espace Petite enfance  | 0-Pilon             | 15/05/2025          |
| Mouazé       | 24 heures sur 24 V1            | Raoul Cauvin         | L00000524      | BD/CAU/A/1 | Livre   | Jeunesse | BD Jeunesse            | 0-Pilon             | 15/05/2025          |
| Mouazé       | T'es plus mon copain !         | Mim                  | L3519700006142 | E BED N    | Livre   | Jeunesse | Album                  | 0-Pilon             | 15/05/2025          |
| Mouazé       | Betes et mechants              | Tristan Roulot       | 1004033519712  | BD ROU     | Livre   | Jeunesse | BD Ado                 | 0-Pilon             | 15/05/2025          |
| Mouazé       | Le péril gelées                | scénario de Tot      | L00001875      | BD TOT 1   | Livre   | Jeunesse | BD Ado                 | 0-Pilon             | 15/05/2025          |
| Mouazé       | Davy back fight !!             | Eiichirô Oda         | L3519700003046 | BD ODA D   | Livre   | Ado      | Manga Ado              | 0-Pilon             | 15/05/2025          |
| Mouazé       | Toxic affair                   | dessin, Midam et Ada | L3519700003767 | BD MID T   | Livre   | Jeunesse | BD Ado                 | 0-Pilon             | 15/05/2025          |
| Mouazé       | Alien Chantilly                | scénario et dessins, | L00001159      | BD/MID/A   | Livre   | Jeunesse | BD Jeunesse            | 0-Pilon             | 15/05/2025          |

| <i>Bibliothèque</i> | <i>Titre</i>                   | <i>Auteur</i>       | <i>Code-barres</i> | <i>Cote</i> | <i>Support</i> | <i>Section</i> | <i>Localisation d'origine</i> | <i>Type de suppression</i> | <i>Date de suppression</i> |
|---------------------|--------------------------------|---------------------|--------------------|-------------|----------------|----------------|-------------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Mouazé              | Carnage total                  | scénario et dessin, | L3519700004551     | BD MID C    | Livre          | Jeunesse       | BD Ado                        | 0-Pilon                    | 15/05/2025                 |
| Mouazé              | Le réveil du Kréa-Kaos         | Patrick Sobral      | L00001721          | BD SOB      | Livre          | Jeunesse       | BD Jeunesse                   | 0-Pilon                    | 15/05/2025                 |
| Mouazé              | World without                  | Patrick Sobral      | L3519700005696     | BD SOB C    | Livre          | Jeunesse       | BD Ado                        | 0-Pilon                    | 15/05/2025                 |
| Mouazé              | Lou ! , T . 2 : Mortebose      | NEEL Julien         | L00001406          | BD/NEE/M    | Livre          | Jeunesse       | BD Jeunesse                   | 0-Pilon                    | 15/05/2025                 |
| Mouazé              | Le chateau labyrinthe          | Hiro Kamigaki       | L3519700005805     | E KAM C     | Livre          | Jeunesse       | Espace Petite enfance         | 0-Pilon                    | 15/05/2025                 |
| Mouazé              | Star wars, dark vador et fils  | Jeffrey Brown       | L3519700003760     | BD BRO D    | Livre          | Jeunesse       | BD Ado                        | 0-Pilon                    | 15/05/2025                 |
| Mouazé              | Non, pas le pot !              | Stephanie Blake     | L3519700002489     | E BLA N     | Livre          | Jeunesse       | Album                         | 0-Pilon                    | 15/05/2025                 |
| Mouazé              | La vérité vraie sur les dinosa | Alan Snow           | L3519700003099     | E SNO V     | Livre          | Jeunesse       | Album                         | 0-Pilon                    | 15/05/2025                 |
| Mouazé              | L' ascenseur de Petit Paresseu | Tomoko Ohmura       | L3519700004016     | E OHM A     | Livre          | Jeunesse       | Album                         | 0-Pilon                    | 15/05/2025                 |